

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	66,00 €
avec la propriété industrielle	109,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	79,00 €
avec la propriété industrielle	130,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	97,00 €
avec la propriété industrielle	159,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule.....	50,70 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,40 €
Gérances libres, locations gérances	7,90 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,25 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...).....	8,60 €

SOMMAIRE

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2008-381 du 18 juillet 2008 relatif aux commissions paritaires et à la Commission de recours du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace, publié au Journal de Monaco du 25 juillet 2008 (p. 1808).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-2.684 du 13 août 2008 prononçant l'admission à la retraite anticipée d'un fonctionnaire (p. 1808).

Arrêté Municipal n° 2008-2.711 du 19 août 2008 plaçant une fonctionnaire en position de détachement (p. 1808).

Arrêté Municipal n° 2008-2.712 du 20 août 2008 portant nomination d'une Educatrice de Jeunes Enfants dans les Services Communaux (Service d'Actions Sociales et de Loisirs - Crèche de la Roseaie) (p. 1809).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 1809).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis relatif au recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires, publié au Journal de Monaco du 8 août 2008 (p. 1809).

Avis de recrutement n° 2008-143 d'un Agent d'entretien au Service des Parkings Publics (p. 1810).

Avis de recrutement n° 2008-144 d'un Rédacteur Principal à la Division Produits de Santé de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 1810).

Avis de recrutement n° 2008-145 d'un Attaché à la Direction de l'Habitat (p. 1810).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Appel à candidature pour l'attribution de sept autorisations administratives de mise en exploitation de taxi (p. 1810).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 (p. 1811).

INFORMATIONS (p. 1811).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 1812 à 1832).

Annexes au Journal de Monaco

Débats du Conseil National - 678^e séance. Séance publique du lundi 10 décembre 2007 (p. 3807 à p. 3943).

Publication n° 207 du Service de la Propriété Industrielle - (p. 1 à 173).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2008-381 du 18 juillet 2008 relatif aux commissions paritaires et à la Commission de recours du personnel de service du Centre Hospitalier Princesse Grace, publié au Journal de Monaco du 25 juillet 2008.

Il fallait lire page 1.516 :

.....

ARTICLE 50.

.....
 2° Lorsqu'un représentant titulaire du personnel est frappé d'une des causes d'inéligibilité prévues à l'article 15, il est remplacé selon les règles fixées au 1° ci-dessus ;

3° Lorsqu'un représentant suppléant se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions dans l'établissement, il est remplacé dans les conditions définies au deuxième alinéa du 1° ci-dessus.

.....

Le reste sans changement.

Monaco, le 29 août 2008.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-2.684 du 13 août 2008 prononçant l'admission à la retraite anticipée d'un fonctionnaire.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-0146 du 14 janvier 2008 portant nomination et titularisation d'une Employée de bureau dans les Services Communaux (Académie de Musique Fondation Prince Rainier III) ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Danielle JANDARD est admise à faire valoir ses droits à la retraite anticipée à compter du 1^{er} septembre 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 13 août 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 13 août 2008.

Le Maire,
 G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2008-2.711 du 19 août 2008 plaçant une fonctionnaire en position de détachement.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-469 du 19 mars 2007 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire dans les Services Communaux (Service d'Actions Sociales et de Loisirs) ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Sandrine VANZO, Secrétaire à la Crèche de Monaco-Ville dépendant du Service d'Actions Sociales et de Loisirs, est placée en position de détachement auprès de l'Administration Gouvernementale, pour une durée d'une année à compter du lundi 15 septembre 2008.

ART. 2.

M. le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat, en date du 19 août 2008.

Monaco, le 19 août 2008.

P/Le Maire,
L'Adjoint ff.,
H. DORIA.

Arrêté Municipal n° 2008-2.712 du 20 août 2008 portant nomination d'une Educatrice de Jeunes Enfants dans les Services Communaux (Service d'Actions Sociales et de Loisirs - Crèche de la Roseraie).

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2005-098 du 16 décembre 2005 portant nomination et titularisation d'une Educatrice de Jeunes Enfants dans les Services Communaux (Service d'Actions Sociales et de Loisirs) ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Bernadette RUSSO, née RIEHL, est nommée dans l'emploi d'Educatrice de Jeunes Enfants à la Crèche de la Roseraie, dépendant du Service d'Actions Sociales et de Loisirs, avec effet au 1^{er} septembre 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 20 août 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 20 août 2008.

P/Le Maire,
L'Adjoint ff.,
H. DORIA.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

La version anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 55 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis relatif au recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires, publié au Journal de Monaco du 8 août 2008.

Il est rappelé que par arrêté ministériel n° 2008-426 du 4 août 2008, a été ouvert un concours en vue du recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires.

Les candidatures à ce concours sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, avant le 15 septembre 2008.

Avis de recrutement n° 2008-143 d'un Agent d'entretien au Service des Parkings Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Agent d'entretien au Service des Parkings Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233/319.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie " B " (véhicules de tourisme) ;
- justifier d'une expérience en matière d'entretien.

Avis de recrutement n° 2008-144 d'un Rédacteur Principal à la Division Produits de Santé de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Rédacteur Principal à la Division Produits de Santé de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 396/496.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de niveau Baccalauréat + 4 dans le domaine du droit ;
- être doté d'une bonne aptitude à la rédaction et à la synthèse ;
- maîtriser l'outil informatique.

Avis de recrutement n° 2008-145 d'un Attaché à la Direction de l'Habitat.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché à la Direction de l'Habitat pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 286/378.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Baccalauréat ;
- maîtriser parfaitement l'outil informatique (Word, Excel) ;
- avoir une bonne présentation et le sens de l'accueil.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser, à la Direction des Ressources Humaines

et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cedex, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Appel à candidature pour l'attribution de sept autorisations administratives de mise en exploitation de taxi.

L'Administration lance un appel à candidatures pour l'attribution de sept autorisations administratives de mise en exploitation de taxi.

Les candidats devront adresser au Département des Finances, par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent appel à candidature au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum-vitae accompagné d'une photo d'identité ;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme du permis de conduire ;
- une copie des titres et références professionnels communiqués.

Les candidats devront en outre satisfaire aux conditions suivantes :

- justifier de bonnes garanties morales ;
- posséder notamment des notions d'anglais et d'italien.

Les candidats sont informés qu'il sera procédé à une évaluation orale de leur compétence dans ces deux langues.

L'attention des candidats est également appelée sur l'opportunité de mettre en service des véhicules respectant l'environnement.

Conformément à la loi, la priorité sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé 1, rue Plati, au 2^{ème} étage gauche, composé de trois pièces, d'une superficie de 53 m².

Loyer : 1.500 euros

Charges mensuelles : 60 euros

Visites : lundi de 10 h 30 à 11 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence des Etrangers, 14, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, tél : 93.10.55.55 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé 4, rue Biovès, au 1^{er} étage à droite, composé de deux pièces, d'une superficie de 36 m².

Loyer : 1.100 euros

Charges mensuelles : 45 euros

Visites : lundi de 9 h 30 à 10 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence des Etrangers, 14, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, tél : 93.10.55.55 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 8, rue Comte Félix Gastaldi, 2^{ème} étage, composé de trois pièces, d'une superficie de 80 m².

Loyer : 2.150 euros

Charges mensuelles : 50 euros

Heures de visite : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Dotta Immobilier, 5 bis, avenue Princesse Alice à Monaco, tél : 97.98.20.00 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 16, boulevard d'Italie, Villa Ariane, 2^{ème} étage, composé de quatre pièces, d'une superficie de 110 m².

Loyer : 3.000 euros

Heures de visite : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Dotta Immobilier, 5 bis, avenue Princesse Alice à Monaco, tél : 97.98.20.00 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 2008.

INFORMATIONS

Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Cathédrale de Monaco

le 31 août, à 17 h,

Festival International d'Orgue de Monaco 2008 avec Andres Uibo (Estonie).

le 7 septembre, à 17 h,
Festival International d'Orgue de Monaco 2008 avec Carol Williams (Angleterre).

Plage du Larvotto

le 7 septembre,
« Monaco Ironman 70.3 » (course de natation, course cycliste et course à pied). Départ de la course sur la Plage du Larvotto. Arrivée : Place du Casino.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée. Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I^{er} de Monaco « La Carrière d'un Navigateur ».

Jusqu'au 31 décembre 2008, de 10 h à 19 h,

Exposition « Les Glaces Polaires pour les générations futures ».

Musée des Timbres et des Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 13 septembre, de 15 h à 20 h, (sauf les dimanches et jours fériés),

Exposition de peinture par Ritta Melimarkka.

Jardins des Boulingrins

jusqu'au 14 septembre,

Exposition d'œuvres monumentales de Sophia Vari.

Musée National de Monaco Villa Sauber

jusqu'au 7 septembre, de 10 h à 18 h,

Exposition d'automates publicitaires - Collection Decrop et Roudillon.

Salle d'exposition du Quai Antoine I^{er}

jusqu'au 7 septembre, de 12 h à 19 h,

Rétrospective Kees Van Dongen en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Galerie Marlborough.

jusqu'au 19 septembre, de 11 h à 18 h (sauf les week-ends et jours fériés),

Exposition de sculptures de Jacques Lipchitz.

Grimaldi Forum

jusqu'au 10 septembre, tous les jours de 10 h à 20 h, (les jeudis et samedis jusqu'à 22 h),

Exposition sur le thème « Reines d'Egypte ».

Monaco Top Cars Collection

jusqu'au 31 août, de 10 h à 18 h,

Collection de Voitures Anciennes de SAS le Prince de Monaco : « PIT-STOP » exposition de Sculpture cinétique de Jean Tinguely.

Salle Marcel Kroenlein du Jardin Exotique

jusqu'au 27 septembre,

Exposition de Peintures sur le thème « Ailleurs » de M. Feret.

jusqu'au 28 septembre,

Exposition de peintures de Mme Olivia Celest Blanchard et M. Feret.

Association des Jeunes Monégasques

du 11 au 27 septembre, de 15 h à 20 h, le samedi de 16 h à 20 h,

Exposition de peinture de Mme Chris'R.

Congrès

Grimaldi Forum

jusqu'au 29 août,

Journées du Football Européen (11^{èmes}).

Monte-Carlo Bay Hôtel

jusqu'au 30 août,

Canon.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

le 31 août,

Coupe Paul Hamel - Foursome Mixed Stableford.

le 7 septembre,

Coupe Santero - Stableford.

Stade Louis II

le 29 août, à 20 h 45,

Match de football comptant pour la Finale de l'U.F.E.A. Super Coupe 2008 : Manchester United - Zenit Saint-Petersbourg.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 23 avril 2008, réitéré par acte du 25 août 2008,

Mme Paola PIZZORNI, née PARMEGGIANI, demeurant à Monaco, 22, boulevard de France, a cédé à Mme Emanuela LAMBARDI, née FICAI, demeurant à Monaco, 9, boulevard Charles III, le droit au bail d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble « BUCKINGHAM PALACE », 11, avenue Saint Michel à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 29 août 2008

Signé : P.L. AUREGLIA.

Etude de M^e Magali CROVETTO AQUILINA
Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE
dénommée

“ **ROGGERO et Cie** ”

**CESSION DE PART SOCIALE
MODIFICATIONS STATUTAIRE**

Aux termes d'un acte reçu par M^e Henry REY, notaire soussigné, substituant M^e Magali CROVETTO-AQUILINA, momentanément empêchée, le 20 août 2008.

Il a été cédé :

par un associé commanditaire

à un associé commanditaire

1 part de 1.000 euros lui appartenant dans le capital de la société en commandite simple dénommée “ROGGERO et Cie.”, au capital de 30.000 euros, ayant siège social à Monte-Carlo, 5, rue des Lilas.

A la suite de ladite cession, la société continuera d'exister entre :

M. John ROGGERO, associé commandité, responsable des dettes sociales, personnellement et indéfiniment,

Et un associé commanditaire.

Le capital social toujours fixé à la somme de 30.000,00 euros, divisé en 30 parts sociales de 1.000,00 euros chacune de valeur nominale, attribuées, savoir :

- à concurrence de 29.000 euros de capital, donnant droit à 29 parts numérotées de 1 à 29, à M. John ROGGERO, associé commandité ;

- et à concurrence de 1.000 euros de capital, donnant droit à 1 part sociale numéro 30, à un associé commanditaire.

La raison sociale reste “ROGGERO et Cie” et la dénomination commerciale demeure “John ROGGERO - COMMISSIONNAIRE”.

La société demeure gérée par M. John ROGGERO, associé commandité, avec les pouvoirs tels que prévus aux statuts sociaux.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée ce jour même au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 29 août 2008.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

“ **SPHERE CAFE S.A.R.L.** ”

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Suivant acte du 24 avril 2008 complété par acte du 4 août 2008, reçus par le notaire soussigné, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée devant exister sous la dénomination sociale “SPHERE CAFE S.A.R.L.”, ayant son siège 17, avenue des Spélugues, “Galerie Commerciale du Métropole”, local 136, à Monaco, M. Ho Tung Gérard Jr SIU demeurant 42, quai Jean-Charles Rey à Monaco, a apporté à ladite société un fonds de commerce de

snack-bar, exploité 17, avenue des Spélugues, Galerie Commerciale du Métropole, à Monaco, connu sous le nom de "SPHERE CAFE".

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de "SPHERE CAFE S.A.R.L.", dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

"SHOE CO S.A.R.L."

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant actes des 15 février et 19 mars 2008, complétés par acte du 18 août 2008, reçus par le notaire soussigné, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : "SHOE CO S.A.R.L."

Objet : Achat, vente en gros, import, export, commission, courtage d'articles textiles, vêtements, prêt-à-porter, chaussures, articles en cuir, articles sportifs et tous accessoires relatifs à ce qui précède,

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Durée : 99 années à compter du 6 août 2008.

Siège : 44, boulevard d'Italie, à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros.

Gérante : Mme Sonia GASTALDO BRAC domiciliée 6, lacets Saint Léon, à Monaco.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 28 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"INTRAFOR MONACO S.A.M."

Nouvelle dénomination :

"SOGEFON S.A.M."

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008, les actionnaires de la société anonyme monégasque "INTRAFOR MONACO S.A.M." ayant son siège 9, boulevard Charles III, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 1^{er} (dénomination sociale) des statuts qui devient :

"ARTICLE PREMIER.

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de "SOGEFON S.A.M."

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 11 août 2008.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 22 août 2008.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 28 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

Signé : H. REY.

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 mars 2008, enregistré le 7 avril 2008, Mme Madlena HORVAT, épouse ZEPTEP, a donné en location gérance à Mlle Daniela IACOPPI, domiciliée à Monaco, 42, boulevard d'Italie, pour une durée de trois mois, le fonds de commerce d'exploitation d'un institut de beauté, sis à Monaco, 5, avenue St Laurent, sous l'enseigne Zepter Beauty Shop.

Il a été prévu un cautionnement de 3 048.98 € (Euros).

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 2008.

FIN DE GERANCE LIBRE

Première Insertion

Par acte en date du 11 juillet 2007 pardevant M^c REY, notaire à Monaco, enregistré à Monaco le 13 juillet 2007 sous le n° 171 V case 2, la SAM STELLA a donné en gérance libre à M. CUTAYAR Michel, un fonds de commerce de bar de luxe avec buffet chaud et froid, sis au 11, avenue des Spélugues à Monte-Carlo, sous l'enseigne « TIP TOP », ce pour une durée d'une année venant à échéance le 31 août 2008.

Une caution de 25.000 euros est prévue audit contrat.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les lieux loués, à la SAM STELLA dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 29 août 2008.

« DESCAMPS MONACO S.A.R.L. »

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A REponsabilite LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 13 juin 2008, enregistré à Monaco le 18 juin 2008, f°/Bd 173R Case 6, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « DESCAMPS MONACO S.A.R.L. »

Objet :

La vente au détail et le négoce d'articles se rapportant à l'activité de linge de maison et de tous articles de décoration de la maison ;

L'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Capital : 15.000 Euros, divisé en 15.000 parts d'1 Euro chacune.

Durée : 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

Siège : 4, boulevard des Moulins à Monte-Carlo.

Gérants : M. Nicolas GANDY, domicilié 13, rue des Archives à LILLE (59000).

M. Franck SPIESSER, domicilié 507, rue Allende, CYSOING (59830).

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 26 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

« GENERATION PLANETE »

Société à Responsabilité Limitée

**CONSTITUTION DE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce Monégasque.

Suivant acte passé sous seing privé, en date du 20 mai 2008, enregistré à Monaco le 11 juin 2008, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée GENERATION PLANETE, au capital social de 15.000 € divisé en 100 parts sociales de 150 € chacune, dont le siège social est fixé au Passage de l'Ancienne Poterie à Monaco.

La société a pour objet :

- Recyclage de cartouches d'encre pour réutilisation,
- Vente au détail et demi-gros de produits finis de conception ou d'utilisation écologique,
- Toutes activités de promotion commerciale, de relation et de participation publique liées au développement durable,
- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser l'extension.

La durée de la société est fixée à 99 années à dater du jour de son immatriculation au Répertoire du Commerce et des Sociétés.

La société est gérée et administrée par M. Stéphane SETTE domicilié 1897, avenue Antoine Peglion, Roquebrune Cap Martin, qui a la signature sociale et les pouvoirs tels que prévus aux statuts sociaux.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 21 août 2008.

Monaco, le 21 août 2008.

S.C.S. « KAUZ & Cie »

dénommée

**« Société monégasque d'études et
d'assistance »**

en abrégé « S.O.M.E.A. »

Société en Commandite Simple

au capital de 38.000 euros

Siège social : 1, chemin du Ténao - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du code de Commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 11 août 2008, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple « KAUZ & Cie » en société à responsabilité limitée dénommée « Société monégasque d'études et d'assistance » en abrégé « S.O.M.E.A. », et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même ; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet social de la société, sa durée, son siège social, son capital social et les personnes autorisées à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original de l'acte précité et des statuts de la S.A.R.L. « Société monégasque d'études et d'assistance » en abrégé « S.O.M.E.A. » a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

S.C.S. « SPINDLER & Cie »

Société en Commandite Simple

au capital de 15.000 euros

Siège social :

43, boulevard du Jardin Exotique - Monaco

CESSION DE DROITS SOCIAUX

Aux termes d'une cession sous seing privé en date du 26 mai 2008, enregistrée à Monaco le 21 août 2008, Mme Annie SPINDLER, associé commandité, a cédé les quinze parts qu'elle détenait au sein du capital social de la société à un associé commanditaire.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

S.C.S. « SPINDLER & Cie »

Société en Commandite Simple

au capital de 15.000 euros

Siège social :

43, boulevard du Jardin Exotique - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du code de Commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 26 mai 2008, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple dénommée « SPINDLER & Cie » en société à responsabilité limitée dénommée « BRAMANTE MONTE-CARLO », et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même ; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet social de la société, sa durée, son siège social et le montant de son capital social demeurent inchangés. La personne autorisée à gérer et administrer la société devient M. Abraham MATHEW.

Un original de l'acte précité et des statuts de la S.A.R.L. « BRAMANTE MONTE-CARLO » a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

S.C.S. « VALERI & Cie »

Société en Commandite Simple

au capital de 15.000 euros

Siège social : 2, rue de la Lùjerneta - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du code de Commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 14 mai 2008, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple dénommée « VALERI & Cie » en société à responsabilité limitée dénommée « LA SECURITE PRIVEE MONEGASQUE » en abrégé « S.P.M. », et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même ; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet social de la société, sa durée, son siège social, son capital social et les personnes autorisées à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original de l'acte précité et des statuts de la S.A.R.L. « LA SECURITE PRIVEE MONEGASQUE » a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

CACIO E PEPE S.A.R.L

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social: 32, quai Jean-Charles Rey - Monaco

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 24 juin 2008, enregistré à Monaco le 6 août 2008, F°/Bd 8 R case 3, M. David RANUCCI, associé gérant de la société CACIO E PEPE S.A.R.L. a cédé 10 parts sociales qu'il détenait dans le capital de ladite société à Davide VENUCI, et 15 parts sociales à M. Massimo GARIBOLDI. Par suite, le capital social, toujours fixé à la somme de 15.000 (QUINZE MILLE) euros), divisé en 100 (CENT) parts sociales de 150 (cent cinquante) euros chacune de valeur nominale est désormais réparti comme suit :

- à M. David RANUCCI, à concurrence de 65 parts, numérotées de 1 à 64 ;

- à M. Massimo GARIBOLDI, à concurrence de 15 parts, numérotées 65 à 79 ;

- à M. Giovanni TONELLI, à concurrence de 10 parts, numérotées 80 à 85 et de 96 à 100 ;

- à M. Davide VENUTI, à concurrence de 10 parts, numérotées 86 à 95 ;

La raison sociale demeure « CACIO E PEPE S.A.R.L ».

La société reste gérée et administrée par M. David RANUCCI avec les pouvoirs tels que définis aux statuts.

Il n'est apporté aucune modification au pacte social.

Un exemplaire dudit acte, a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco. pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

WORLD MONACO MUSIC SARL

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal de la réunion des associés de la société à responsabilité limitée WORLD MONACO MUSIC SARL en date du 16 mai 2008, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérante en remplacement de M. Jean-Marie FOURNIER démissionnaire Mme Chantal FOURNIER, née le 15 janvier 1944 à Paris, de nationalité française, demeurant 7, avenue Saint Roman à Monaco, et ont modifié en conséquence l'article 10-1 al 1 des statuts de la société comme suit :

NOUVEL ARTICLE 10-1 AL 1

Administration et contrôle de la société

I - ADMINISTRATION

1° Nomination des gérants

La société est gérée par un ou plusieurs mandataires personnes physiques, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée.

Est nommée comme gérante de la société sans limitation de durée :

Mme Chantal FOURNIER, qui accepte.

Le reste sans changement.

Un exemplaire du procès-verbal de la réunion des associés a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 20 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

S.A.R.L. SOLSTICE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 44, boulevard d'Italie - Monaco

DEMISSION D'UN GERANT

Aux termes d'une délibération prise par les associés de la SARL SOLSTICE en date du 31 juillet 2008, enregistrée le 11 août 2008, il a été apporté la modification suivante :

- Démission d'un Gérant : Mme Michèle ZENTNER demeurant 25, boulevard de Belgique à Monaco.

M. Philippe BONAFEDE, demeurant 28 bis, avenue de l'annonciade à Monaco, reste l'unique gérant de la société.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 19 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

**S.C.S. KEVIN BONNIE ET CIE
« INTERNATIONAL YACHT
COLLECTION, MONACO »**

Société en Commandite Simple
au capital de 80.000 euros
Siège social : 11 bis, rue Princesse Antoinette- Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2008, enregistrée à Monaco le 1er août 2008, F°/Bd 71 V, Case 2, les associés de la société en commandite simple dénommée KEVIN BONNIE ET CIE ont décidé de transférer le siège social du 11 bis, rue Princesse Antoinette à Monaco, au 23, boulevard Albert 1^{er} à Monaco, Palais Majestic, 1^{er} étage, numéro 5.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 26 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

IMPERIAL YACHTS SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social: 4, avenue des Citronniers - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 27 juin 2008, enregistrée à Monaco le 20 août 2008, F/Bd 828 case 3, il a été décidé le transfert du siège social au "Ermano", 27, boulevard Albert 1^{er} à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

**S.C.S. GHINI & Cie
GREEN ENERGIES**

Société en Commandite Simple
au capital de 30.000 euros
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 juin 2008, enregistrée à Monaco le 17 juillet 2008, F°/Bd 61R case 1, il a été décidé le transfert du siège social au 28, boulevard Princesse Charlotte.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y

être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

BONET

Société en Commandite Simple
au capital de 2.000 euros
Dénomination commerciale :

« **L'INSTITUT** »

Siège social : 8, avenue Saint Laurent - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SCS BONET en date du 22 juillet 2008, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 22 juillet 2008 et sa mise en liquidation amiable,

- la nomination en qualité de liquidateur de la société de Mlle Emmanuelle BONET demeurant à Cap d'Ail (06320) - 16, chemin de Rocca Mare, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé dans les bureaux de la SCS R. ORECCHIA & Cie, 26 bis, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire dudit procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dûment enregistré, a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

Mario PARISI & Cie

Société en Commandite Simple
Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

I - Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 août 2008, enregistrée à Monaco

le 18 août 2008, F°/Bd 14V, Case 2, les associés de la société en commandite simple Mario PARISI & Cie ont :

- décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable ;

- fixé le siège de la liquidation au 1, avenue Henry Dunant à Monaco ;

- nommé en qualité de liquidateur M. Mario PARISI, demeurant 15, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

II - L'expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 22 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

STEFAN PUCCI ET CIE

Société en Commandite Simple
Siège social :

42 bis, boulevard du Jardin Exotique - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2008, enregistrée à Monaco le 8 août 2008, F°/BD 10R, Case 2, les associés de la société en commandite simple STEFAN PUCCI & CIE ont :

- décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable ;

- fixé le siège de la liquidation au 42 bis, boulevard du Jardin Exotique à Monaco ;

- nommé en qualité de liquidateur : M. Stefan PUCCI demeurant 5, rue des Géranioms à Monaco.

L'expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 20 août 2008.

Monaco, le 29 août 2008.

**“S.A.M. EDITIONS
DE L'OISEAU-LYRE”**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 304.000 euros

Siège social : 2, rue Notre Dame de Lorète - Monaco

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 16 juin 2008, à 12 h, au siège social 2, rue Notre-Dame de Lorète, Monaco, il a été décidé la continuation de l'activité sociale, nonobstant des pertes supérieures aux trois quarts du capital social.

Monaco, le 29 août 2008.

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS AIDES ASSOCIATES

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros

Siège social : Le Roqueville
20, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SAM BUSINESS AIDES ASSOCIATES sont convoqués au siège social en assemblée générale ordinaire le vendredi 12 septembre 2008, à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 31 décembre 2007 ;

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice ;

- Approbation des comptes ;

- Quitus à donner aux Administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Questions diverses.

Et en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale ordinaire,

toujours au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre pour la mise en liquidation ou la continuation de la société suite à la perte des trois quarts du capital social ;

- Questions diverses.

**SOCIETE ANONYME DES BAINS DE
MER ET DU CERCLE DES
ETRANGERS A MONACO (S.B.M.)**

Erratum à l'avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 19 septembre 2008, à 10 h, au Sporting d'Hiver Monte-Carlo (Salle des Arts), Place du Casino à Monaco, publié au Journal de Monaco du 15 août 2008.

Article 4 de l'ordre du jour

Il fallait lire :

Division de la valeur nominale de l'action par dix.
Multiplication du nombre d'actions par dix.
Modifications subséquentes à apporter aux articles 5, 7 et 12 des statuts.

ASSOCIATION

**ECPACT - Monaco (End Child
Prostitution and Children Trafficking)**

L'objet de l'association est de lutter contre l'exploitation sexuelle et le trafic d'enfants ; initier et coordonner une action internationale du monde des entrepreneurs du tourisme et d'autres partenaires économiques pour mettre un terme à ces abus et pour promouvoir un tourisme Nord-Sud respectueux des hommes, de leur dignité et de leur environnement.

Le projet utilisera la force du tourisme pour faire reculer la misère et la pauvreté ; protéger les enfants en amont par des projets de développement économique soutenant leurs familles et par des projets de formation, renforçant l'éducation, l'encadrement psychologique et social, la réinsertion, la formation et l'accès à l'emploi ; favoriser la coopération internationale dans ce domaine.

L'adresse est située 13, avenue des Castelans - Monaco (Pté).

LLOYDS TSB BANK

Siège social : 11, boulevard des Moulins - MC 98007 Monaco Cedex

Annule et remplace les comptes publiés au Journal de Monaco du 1^{er} août 2008.**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007**

(en milliers d'euros)

ACTIF	2007	2006
Caisse, banques centrales, C.C.P.....	11 491	7 897
Créances sur les établissements de Crédit.....	538 349	273 285
Opérations avec la clientèle.....	168 246	109 965
Immobilisations corporelles.....	5 345	464
Autres actifs.....	424	743
Comptes de régularisation.....	604	576
TOTAL ACTIF.....	719 648	392 930
PASSIF	2007	2006
Dettes envers les établissements de crédit.....	161 314	100 496
Opérations avec la clientèle.....	547 121	284 070
Autres passifs.....	497	357
Comptes de régularisation.....	2 579	1 473
Provisions pour Risques et Charges.....	570	460
Capitaux Propres Hors FRBG (+/-).....	7 567	6 074
Capital Souscrit.....	7 836	7 836
Report à Nouveau (+/-).....	- 1 762	- 1 813
Résultat de l'exercice (+/-).....	1 494	51
TOTAL PASSIF.....	719 648	392 930

HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

	2007	2006
ENGAGEMENT DONNES		
Engagement de financement	6 810	7 584
Engagement de garantie	10 068	7 597
ENGAGEMENT RECUS		
Engagement de garantie	29 358	34 649

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

	2007	2006
+ Intérêts et produits assimilés	25 504	17 027
- Intérêts et charges assimilées	21 058	14 230
+ Commission (Produits).....	5 943	4 976
- Commissions (Charges)	13	15
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation.....	431	362
- Autres charges d'exploitation bancaire	682	689
PRODUIT NET BANCAIRE	10 125	7 431
- Charges générales d'exploitation	8 431	7 539
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisation incorporelles & corporelles.....	108	139
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 586	- 247
+/- Coût du risque.....	-296	- 48
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 290	- 295
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 290	- 286
+/- Résultat exceptionnel.....	204	337
RESULTAT NET	1 494	51

NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2007

1. Principes Généraux

Les comptes annuels (bilan, hors-bilan, compte de résultat et annexes) de la Lloyds-Tsb Bank Monaco ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91.01 du 16 janvier 1991 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 92.05 applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes et méthodes généralement admis.

Ils sont présentés selon les dispositions du CRC 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002.

Toutes les valeurs de cette Annexe (sauf le nombre des effectifs) sont exprimées en K€ (milliers d'Euros).

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation**2.1 Comparabilité des exercices**

A noter cette année la prise en compte dans les engagements de garantie reçus des garanties reçues de la COFACE. A ce titre, l'exercice 2006 a été retraité afin de permettre les comparaisons avec l'exercice sous revue.

2.2 Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et les charges en devises sont convertis en € au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués au cours de change du terme restant à courir à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

2.3 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée probable des immobilisations.

- Mobilier.....	10 ans
- Matériel, véhicules	5 ans
- Agencements & aménagements	10 ans
- Matériel informatique.....	3 ans
- Logiciels.....	1 an

2.4 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

2.5 Engagement de retraite

Les indemnités de départ à la retraite découlant de la Convention Collective Monégasque du Personnel des Banques ne sont pas couvertes par des contrats d'assurance. La provision totale s'élève à 394 K€ au 31/12/07.

3. Information sur les postes du Bilan

3.1 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'€, se ventilent selon leur durée restant à courir de la façon suivante :

ETABLISSEMENTS DE CREDIT (hors dettes et créances rattachées)				
RUBRIQUES	<= 3 mois	<= 1 an	<= 5 ans	> 5 ans
Prêts € *	161.207	1.172	0	0
Prêts devises *	358.023	14.355	1.803	0
* desquels : - opérations groupe Lloyds TSB Bank : 532.824 - Pensions hors groupe : 00				
Emprunts € *	36.836	75.350	0	0
Emprunts devises *	33.913	13.088	0	0
* desquels : - opérations groupe Lloyds TSB Bank : 159.181 - Pensions hors groupe : 00				

CLIENTELE NON FINANCIERE (hors créances et dettes rattachées)				
RUBRIQUES	<= 3 mois	<= 1 an	<= 5 ans	> 5 ans
Prêts € *	2.574	4.041	23.026	83.800
Prêts devises *	4.111	27	12.323	31.288
* desquels : - créances mobilisables B.D.F. : 00 - Pensions : 00				
Emprunts € *	166.287	1.172	0	0
Emprunts devises *	363.603	14.355	0	0
* desquels : - opérations groupe Lloyds TSB Bank : 00 - Bons de caisse : 00 - Pensions : 00				

3.2 Les Immobilisations.

Toutes les immobilisations au bilan sont exclusivement des immobilisations corporelles, et pour l'exercice 2007 elles s'analysent selon le tableau ci-dessous :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Balance ouverture	2.161
Investissements	171
Désinvestissements	2
Immobilisations en cours	8
Balance fermeture **	2.338
Balance ouverture (brut)	1.697
Amortissements exercice 2007	108
Reprise amortissements	2
Amortissements au Bilan	1.803
** détail	
- matériel informatique & logiciel	972
- matériel divers & mobilier	730
- installations générales	559
- matériel de transport	69
- Immobilisation en cours	8
Total	2.338

Les investissements se composent :

- matériel informatique & logiciels	53
- agencement & installations	105
- mobilier & matériel de bureau	13
- matériel de transport.....	0

Les désinvestissements se composent :

- matériel informatique	0
- matériel de bureau devenu obsolète	2
- matériel de transport.....	0
- agencement & installations.....	0

3.3 Les Provisions

Les provisions pour l'année 2007 constituées au cours de l'exercice ont été affectées ou réintégrées totalement.

Les provisions pour Risques et Charges s'élèvent à 570 K€ et se décomposent de la façon suivante :

Provision pour retraite	394
Provisions pour risques clientèle	61
Provision fiscale.....	115

3.4 Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31/12/2007

Etablissements de Crédit	A recevoir	A payer
A vue	33	0
A terme	1.779	2.127
Clientèle		
Crédits clientèle	2.661	0
Comptes ordinaires	0	0
Dépôts à terme	0	1.704

Les intérêts sont calculés prorata temporis d'une manière linéaire selon les dispositions contractuelles.

3.5 Comptes de régularisation et divers

Les tableaux ci-dessous donnent par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs :

AUTRES ACTIFS		AUTRES PASSIFS	
Créances fiscales	22	Dettes fiscales	229
Dépôts de garantie versés	401	Dettes sociales	268
Comptes de stock	1	Autres dettes	0
TOTAL	424	TOTAL	497

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF		COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	
Compte ajustement devises	7	Compte ajustement devises	0
Services extérieurs comptes d'avance	124	Services extérieurs	191
Produits bancaires à recevoir	175	Charges du personnel	1.187
Divers à régulariser	298	Charges sociales	261
		Rémunération d'intermédiaires	179
		Compte d'encaissement client	751
		Compte d'encaissement Coface	10
TOTAL	604	TOTAL	2.579

3.6 Contre-valeur en € de l'actif et du passif en devises

Actif en devises.....	427.115
Passif en devises.....	426.559

3.7 Divers

La dotation en capital est de 7.836 K€ entièrement appelé (fonds versés par notre siège social de Londres).

La LLOYDS TSB BANK PLC Monaco est dispensée d'établir des comptes consolidés, mais elle entre en totalité dans le périmètre de consolidation de la LLOYDS TSB BANK PLC, 25 Gresham Street, EC2V 7HN Londres GB.

4. Informations sur le poste du Hors-Bilan**4.1 Contrats de change non dénoués au 31/12/2007**

Au comptant	Achats	796
	Ventes	799
A terme.....	Achats	59.674
	Ventes	59.679

4.2 Garanties

Les engagements de garantie reçus se composent :

- Des garanties reçues d'établissements de crédit de 2.228 K€ qui concernent essentiellement des sûretés détenus en regard de facilité de crédit accordé à la clientèle de l'agence.

- De la garantie reçue de la COFACE de 16.967 K€ qui concerne la couverture à hauteur de 95% des crédits exportations en nos livres.

- Des autres engagements de garantie reçus de la clientèle pour 10.163 K€ qui concernent les sûretés données par des clients de l'agence en garantie de facilités de crédit accordées à d'autres clients de l'agence.

Les garanties données d'ordre de la clientèle sont de 10.068 K€.

4.3 Divers

Aucune opération sur instruments financiers à terme au 31/12/2007.

5. Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation des commissions pour l'exercice 2007

Postes	Charges	Produits
Opérations établissements de crédit	13	0
Opérations clientèle	0	2.251
Opérations titres	0	3.692
Opérations de change	0	0
Produits/charges moyens de paiement	0	0
Divers		
TOTAL	13	5.943

Les produits sont perçus de la clientèle. Les commissions payées représentent exclusivement des frais encourus auprès de nos correspondants.

5.2 Solde en bénéfice des opérations de change

Ce poste traduit le résultat des opérations d'achat et de vente des devises effectuées par la banque sur le marché.

5.3 Frais de personnel

L'évolution des frais de personnel se traduit comme suit au cours de l'exercice 2007 :

Postes	2007	2006
Salaires et traitements	4.382	2.953
Charges de retraite	515	465
Charges sociales	654	625
Impôts & taxes s/salaires	0	0
TOTAL	5.551	4.043

La provision pour congés payés constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été régularisée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31/12/2007.

5.4 Charges et produits exceptionnels

Postes	Charges	Produits	Net
Pertes/gains opérationnelles	82	13	
Produits des créances cédées	0	184	
Divers	166	255	
TOTAL	248	452	204

6. Autres informations

6.1 Effectifs de la banque

Effectifs au 31/12/2007	52
Cadres	28
Gradés	23
Apprenti	1

7. Ratios Prudentiels

7.1 Ratio de liquidité

Le coefficient de liquidité permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB 88/01 modifié.

Ainsi, au 31.12.2007, le ratio était de 131% pour un minimum requis de 100%.

RAPPORT GÉNÉRAL

Exercice 2007

Messieurs,

Nous vous présentons le compte rendu de la mission de révision des comptes de l'exercice 2007, concernant la succursale monégasque de la société « LLOYDS TSB BANK P.L.C. », dont le siège social est à Londres (Grande-Bretagne).

Nous avons examiné le bilan publiable au 31 décembre 2007 (mod. 4200) et le compte de résultat publiable de l'exercice 2007 (mod. 4290) ci-joints, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces états financiers ont été arrêtés par les Dirigeants de l'agence désignés en vertu de l'article 17 de la loi bancaire du 24 janvier 1984, et sous leur responsabilité.

L'examen des opérations et des comptes ci-dessus a été effectué, par sondages, conformément aux normes usuelles, donc avec pour objectif de déceler les redressements pouvant affecter de façon significative les documents ci-joints.

Nous avons eu recours à telles vérifications par sondages des livres et documents comptables et à tels

contrôles que nous avons jugés nécessaires à former notre opinion.

A notre avis :

- le bilan publiable (mod. 4200) et le compte de résultat publiable (mod. 4290) reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions de la réglementation bancaire et les usages professionnels, le premier, la situation active et passive de votre établissement au 31 décembre 2007, le second, les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date ;

- la succursale « LLOYDS TSB BANK PLC » satisfait aux obligations déclaratives imposées par la Commission Bancaire.

Monaco, le 24 juillet 2008.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude PALMERO.

Jean-Paul SAMBA.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 22 août 2008
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.471,87 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.468,58 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	387,89 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.426,74 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	274,76 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.658,36 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.544,88 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.982,39 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.775,05 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion	J. Safra Gestion	1.054,12 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	J. Safra Gestion	J. Safra Gestion	2.030,76 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.816,45 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.075,03 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de La Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.982,67 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.255,19 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.185,00 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.055,83 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	810,48 USD
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.089,68 EUR
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.315,56 USD
Monaco Recherche sous l'égide de La Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.493,52 EUR
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.216,35 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.050,83 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.131,14 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.528,91 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.095,04 USD
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	924,02 EUR
Capital Long Terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.143,14 EUR
Monaco Globe Spécialisation				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.550,40 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	353,13 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	572,11 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.020,94 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.104,41 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.243,02 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.058,49 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.773,71 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.473,37 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	996,95 EUR
Monaco Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	863,72 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.189,11 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	966,06 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	960,00 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.005,89 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 21 août 2008
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.366,95 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.380,88 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 26 août 2008
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.739,00 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	468,37 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 juin 2008
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	10.271,32 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00